



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

A V I S P U B L I C

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 22-552**

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ ;

Que lors de la séance extraordinaire du 19 mai 2022, le Conseil de la Municipalité de Lambton, a adopté le Règlement numéro 22-552 modifiant le règlement # 21-527 sur la tarification et le financement de certains biens, services et activité de la municipalité de Lambton.

Le règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal, 230 rue du Collège à Lambton, durant les heures normales d'ouverture, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi ou sur le site Internet de la municipalité; www.lambton.ca.

Que ce règlement entre en vigueur le jour lors de l'approbation par le ministre, conformément à la loi.

DONNÉ À LAMBTON, CE 20^e JOUR DU MOIS DE MAI 2022.

Julie Roy
Directrice générale et Secrétaire-Trésorière intérimaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Julie Roy, Directrice générale et Secrétaire-Trésorière intérimaire, certifie que j'ai publié le présent avis concernant le Règlement 22-552 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 21-527 SUR LA TARIFICATION ET LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITE DE LA MUNICIPALITE DE LAMBTON en affichant une copie le 20^e jour du mois de mai 2022 à chacun des endroits suivants :

**À LA PORTE DE L'HÔTEL DE VILLE DE LAMBTON
SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de mai 2022.

Julie Roy
Directrice générale et Secrétaire-Trésorière intérimaire